

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST DELIBERATION

N° 24

Séance du 03/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

27/05/2017

Date d'affichage

03/06/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..



L'an 2017, le 03 juin à 09h00, l'Assemblée Délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CENTRE-OUEST, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BAMANA Anchya, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. HAROUNA Attoumani, M. MADI Saïd, Mme MAHADI Salima, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme BACAR Inhati Solihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. MIKIDADI Madihali, et Mme ALI Fatima.

Procurat(s) : Néant.

Etai(ent) absent(s) :

M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina, Moilim, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme DOUKAINI Kamaria, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah et Mme AHMED Aïda.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ABDOU COLO Nassuhati (accouchement).

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BAMANA Anchya.

Objet : Demande de mise à disposition gratuite d'une parcelle auprès du Département de Mayotte pour la construction d'une cuisine centrale intercommunale.

Vu la délibération n° 02 du 28 janvier 2017 portant sur le portage du projet de construction d'une cuisine centrale.

Considérant que la construction d'une cuisine centrale intercommunale permettra aux élèves des écoles maternelles et élémentaires des cinq communes membres de la communauté de bénéficier des repas chauds équilibrés répondant aux normes sanitaires ;

Considérant que la nouvelle cuisine centrale (UCP) sera construite sur un terrain de 5 000 m². Ce terrain accueillera une cuisine centrale de 1600 m² environ , des locaux techniques , des places de parking et des voies de circulation pour camions de livraison et d'expédition

Le foncier étant devenu rare, le Président propose au Conseil communautaire de solliciter au Président du Département de Mayotte la mise à disposition gratuite d'une parcelle gratuite d'une superficie de 5000 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

1. ACCEPTE la proposition du Président
2. DECIDE de solliciter auprès du Département de Mayotte la mise à disposition gratuite d'une parcelle d'une superficie d'environ 5 000 m² pour la construction d'une cuisine centrale.
3. AUTORISE monsieur le Président de la Communauté à signer tout acte concernant cette mise à disposition de parcelle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 03/06/2017
Le Président, **M. ANTOYISSA Zaïnoudine**

